

## À compter du 3 janvier 2022, l'Agglomération du Cotentin simplifie le quotidien des particuliers du territoire en uniformisant l'accès en déchetterie.

Actuellement, les 15 déchetteries communautaires sont encore régies par des règlements intérieurs historiques très disparates car émanant de leurs collectivités d'origines qu'elles soient Communautés de Communes ou Communes nouvelles.

Consciente de cette situation, la Communauté d'agglomération du Cotentin a entrepris, depuis le début de 2019, un important travail d'audit de son service et propose aujourd'hui un projet de réorganisation soucieux des attentes des particuliers et établi en pleine concertation .

### Les objectifs de cette réorganisation

Ce projet d'harmonisation répond aux enjeux suivants :

1. Permettre à tous les particuliers du territoire d'avoir accès à une déchetterie communautaire à 15 minutes de trajets motorisés de leur domicile. En d'autres termes, il s'agit de se dédouaner des frontières territoriales des collectivités d'origines, de suspendre les contrôles d'accès en entrée de site et d'encourager l'interconnexion (la complémentarité) des déchetteries entre-elles ;
2. Harmoniser les horaires actuels d'ouvertures des déchetteries en fonction de la fréquentation des sites et des tonnages collectés, avec la nécessité de différencier les horaires pendant les périodes estivales et hivernales ;
3. Harmoniser les conditions et modalités d'accès des particuliers aux déchetteries sur l'ensemble du territoire (nature des déchets acceptés ou refusés, responsabilités des usagers et des agents...) ;
4. Aboutir à **un règlement intérieur unique et communautaire** régissant le fonctionnement de l'ensemble des déchetteries du territoire.

### Les nouveautés pour les particuliers

#### A partir du 3 janvier 2022

**Plus besoin de cartes d'accès**, chaque usager pourra aller sur l'ensemble des 15 déchetteries quelques soient son lieu de domicile dans le Cotentin.

Des horaires d'ouverture différents en fonction de la saison \* :

- Hiver du 1<sup>er</sup> octobre au 30 mars : 9h-12h / 13h30-17h30
- Été du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : 9h-12h / 13h30-18h30

*\* Valable pour toutes les déchetteries hormis celles de Tourlaville et de Cherbourg-Octeville, ouvertes toute l'année du lundi au samedi de 9h à 18h30 et le dimanche matin de 9h à 12h30.*

Un réseau de déchetterie complémentaire les unes aux autres.

Un nouveau règlement intérieur pour les particuliers, accessible sur [lecotentin.fr](http://lecotentin.fr), dans les déchetteries du territoire. Le règlement pour les professionnels est en cours et sera mis en œuvre dès que possible.

Les 15 déchetteries seront fermées les jours fériés.

### Les outils à votre disposition

**Vous trouverez ci-dessous un lien vous permettant de télécharger :**

1. le guide de déchetteries pour les particuliers
2. une vidéo de présentation que vous pourrez partager sur vos réseaux sociaux (motion design)
3. le règlement intérieur des déchetteries pour particuliers

4.une foire aux questions qui pourra être complétée au fil du temps et des questions que vous nous ferez remonter

<https://filetransfer.cherbourg.fr/?s=download&token=6b1b4127-243a-6463-65dd-5cafcd0dde98> (cliquer sur le lien pour lancer le téléchargement)

Pour information, chaque usager a reçu le magazine de l'Agglomération dans lequel est glissé un flyer avec les nouveaux horaires. Un point presse a eu lieu ce vendredi 17 décembre à 11H pour lancer la communication grand public, des articles vont être publiés sur les réseaux sociaux et le site internet de l'Agglomération ( <https://lecotentin.fr/les-dechetteries-evoluent-pour-vous-simplifier-la-vie>) Enfin, des panneaux d'horaires vont être mis en œuvre sur les déchetteries, les anciens horaires vont être filmés et les ambassadeurs du tri et de la prévention vont intervenir auprès du public pour communiquer les nouveaux horaires.